
B.P.J.E.P.S. Animation Culturelle
22 Mai 2017 au 21 Décembre 2018
Centre de Formation du Théâtre en Miettes

Informations générales :

- **LA DURÉE DE LA FORMATION (SE REPORTER AU CALENDRIER)**

Formation théorique : 630 heures
Formation en entreprise : 1116 heures

- **LE COÛT DE LA FORMATION**

Formation au B.P.J.E.P.S. : 6048€
Coût horaire de formation : 9€60

- **LES SÉLECTIONS :**

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 26 AVRIL 2017
CONTRÔLE DES EXIGENCES PRÉALABLES/ SÉLECTIONS : 02 ET 03 MAI 2017

LE POSITIONNEMENT : (TEMPS D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION SUR LE FORMATION POUR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS)
22, 23 ET 24 MAI 2017

CONTACT :

Théâtre en Miettes
Marianne Monguille, Responsable Pédagogique, référente handicap
05 56 43 06 31
formation.tem@orange.fr

www.theatreenmiettes.org

RÉFÉRENTIEL DE LA FORMATION

Le B.P.J.E.P.S. :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S.), délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports, est un diplôme d'État homologué au niveau IV (niveau BAC). Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Créé en 2001, le BPJEPS prépare au métier d'animateur dans une spécialité. Il atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue.

Le BPJEPS est créé par un arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports. Cet arrêté définit un référentiel professionnel et un référentiel de certification.

L'obtention de ce diplôme se fait par la validation des **10 Unités Capitalisables** qui le composent. Les Unités Capitalisables 1 à 4 sont transversales à l'ensemble des B.P.J.E.P.S., les Unités Capitalisables 5 à 9 sont spécifiques à la spécialité. L'Unité Capitalisable 10 est appelée Unité Capitalisable

d'adaptation à l'emploi, elle est proposée par le centre de formation et vise l'adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi.

LE B.P.J.E.P.S. ANIMATION CULTURELLE :

Il existe une spécialité « Animation Culturelle » du B.P.J.E.P.S. Elle atteste une qualification d'animateur culturel, c'est à dire un animateur dont l'intervention « s'inscrit dans une logique d'éducation populaire et qui a pour ambition de participer à un processus global d'évolution de la personne et de favoriser une logique de développement du lien social en facilitant l'accès à une culture partagée, notamment pour les publics qui en sont le plus éloignés de par leur milieu social, culturel ou géographique ».

Le référentiel professionnel du B.P.J.E.P.S. Animation Culturelle définit l'animateur comme un professionnel qui « conçoit et conduit de manière autonome, des projets d'animation culturelle organisés autour de quatre groupes d'activités ... :

- L'accompagnement culturel
- La mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité
- La participation à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle
- Le soutien aux projets et aux pratiques culturelles amateurs ».

Les Unités Capitalisables de formation se définissent de la façon suivante :

Unités Capitalisables de 1 à 4 (transversales à tous les B.P.J.E.P.S.) :

Unité Capitalisable 1 : Etre Capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Etre Capable de communiquer oralement avec ses interlocuteurs
- Etre Capable de produire les différents écrits de la vie professionnelle
- Etre Capable d'utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle
- Etre Capable de constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle:

Unité Capitalisable 2 : Etre Capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

- Etre Capable d'analyser les différents publics dans leur environnement
- Etre Capable de choisir des démarches adaptées aux différents publics

Unité Capitalisable 3 : Etre Capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

- Etre Capable d'identifier les ressources et les contraintes
- Etre Capable de définir les objectifs du projet d'animation
- Etre Capable d'élaborer un plan d'action
- Etre Capable de préparer l'évaluation du projet

Unité Capitalisable 4 : Etre Capable de participer au fonctionnement de la structure

- Etre Capable de contribuer au fonctionnement de la structure
- Etre Capable de participer à l'organisation des activités de la structure
- Etre Capable de participer aux diverses collaborations de la structure employeur

Unités Capitalisables de 5 à 9 (spécifiques au B.P.J.E.P.S. Animation Culturelle) :

Unité Capitalisable 5 : Etre Capable de préparer une action d'animation culturelle

- Etre Capable d'analyser le contexte professionnel de l'action d'animation culturelle
- Etre Capable de concevoir une action d'animation culturelle
- Etre Capable d'organiser une action d'animation culturelle en tenant compte des règles et de la sécurité

Unité Capitalisable 6 : Etre Capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation culturelle

- Etre Capable de veiller au développement de l'autonomie des publics
- Etre Capable de veiller à la cohésion du groupe
- Etre Capable de faire respecter les règles et les règlements
- Etre Capable d'agir en cas de maltraitance dans une action d'animation :

Unité Capitalisable 7 : Etre Capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation culturelle

- Etre Capable de mobiliser les connaissances générales liées à l'animation culturelle
- Etre Capable de mobiliser les connaissances réglementaires liées à l'animation culturelle

Unité Capitalisable 8 : Etre Capable de conduire une action d'animation culturelle

- Etre Capable de mettre en oeuvre une action d'animation culturelle
- Etre Capable d'adapter son action d'animation culturelle
- Etre Capable d'évaluer une action d'animation culturelle

Unité Capitalisable 9 : Etre Capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle

- Etre Capable de mettre en œuvre un support technique d'activité dans le cadre d'une animation culturelle
- Etre Capable de maîtriser les conduites professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle

Unité Capitalisable 10 (d'adaptation à l'emploi) :

Unité Capitalisable 10 : Etre Capable de créer des événements d'animation culturelle de dimension locale

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA FORMATION

LE PUBLIC

Cette formation s'adresse à plusieurs types de candidats :

- Des candidats actuellement employés sur des postes d'animateur dans des communes, syndicats ou communautés de communes, collectivités territoriales

- Des candidats actuellement employés sur des postes d'animateur dans des structures associatives : associations culturelles, M.J.C., structures d'accueil collectif, structures d'animation sociale et/ou culturelle voire des structures artistiques et culturelles (compagnies)

- Des candidats ayant une expérience professionnelle dans les domaines de la culture et/ou de la pratique artistique et qui sont porteurs d'un projet professionnel qui les amène à occuper des postes d'animateurs culturels ou qui ont besoin du diplôme et de la formation pour intervenir auprès de certains publics

- Des candidats ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation culturelle, socioculturelle ou sociale et qui sont porteurs d'un projet professionnel et de formation qualifiante

- Des candidats ayant une expérience bénévole dans les domaines de la culture, de l'expression et la créativité et qui sont porteurs d'un projet professionnel et de formation qui les amène à occuper des postes d'animateurs culturels

- Des candidats ayant une expérience bénévole dans les domaines de l'animation culturelle, sociale ou socioculturelle et qui sont porteurs d'un projet professionnel et de formation qualifiante dans ce domaine

- Age : 18 ans et plus

LES OBJECTIFS

Le Théâtre en Miettes propose une formation d'animateur de 630 heures en Centre de Formation et de 1134 heures de stage en alternance.

L'objectif est de former des animateurs et des animatrices capables de :

- concevoir des projets et conduire des actions d'animation dans le domaine culturel
- participer à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle
- favoriser l'accompagnement et la rencontre des publics avec différentes formes culturelles (spectacles, expositions, installations, image...) et patrimoniales
- animer des ateliers de créativité et d'expression : théâtre, voix et rythme
- mettre en scène des spectacles d'initiation tout en assurant l'accompagnement technique de ces ateliers d'expression (lumières, décors, costumes, son)
- participer à l'accueil, au fonctionnement, à la communication et la promotion de la structure et de ses activités

LES CONTENUS DE FORMATION AU B.P.J.E.P.S. ANIMATION CULTURELLE• **LA FORMATION THÉORIQUE**

durée 630 heures

Par Unités Capitalisables

U.C. 1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle
la communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - analyse transactionnelle - le positionnement professionnel - l'affirmation de soi - argumenter et convaincre - rendre compte de son action
la communication écrite : Les écrits professionnels
se documenter : trouver et exploiter des sources documentaires
U.C. 2 : prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
Les publics : <ul style="list-style-type: none"> - identité, identités - la socialisation, les sociabilités et leurs espaces - cultures et origines culturelles - le développement physique et psychoaffectif de l'enfant à l'adulte
les publics spécifiques
la pédagogie appliquée à l'animation culturelle et à la conduite d'ateliers d'expression
U.C. 3 : préparer un projet ainsi que son évaluation
la question du sens : les valeurs et leurs enjeux
Le projet : définition
Le territoire
Méthodologie de projet : <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic : l'environnement de la structure, la structure, l'équipe professionnelle - les constats : repérer et analyser les faits, identifier les problèmes, les expliciter - se projeter : les hypothèses d'amélioration, la volonté de changement - le projet d'action d'animation : finalité, but, objectifs généraux et opérationnels, les moyens, la planification de l'action - budgétiser une action
l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - évaluer des objectifs opérationnels - construire des critères, des indicateurs et des outils - mesurer des écarts et réorienter son action
les spécificités du projet d'action d'animation culturelle
communiquer sur ses projets et promouvoir son action
U.C. 4 : participer au fonctionnement de la structure
travailler en équipe : <ul style="list-style-type: none"> - rôles, statuts, fonctions - organisation du travail en équipe - gestion des locaux et du matériel - fixer des objectifs, construire des stratégies professionnelles
le travail en partenariats
la gestion du matériel et des locaux
la gestion des activités
outils de base de comptabilité et de gestion
les politiques publiques

l'environnement professionnel de l'animation : <ul style="list-style-type: none"> - la vie associative : la loi 1901, créer une association, les agréments - les centres sociaux - les mjc - les centres d'animation - les fédérations
les lieux et adresses ressources de l'animateur culturel

U.C. 5 : préparer une action d'animation culturelle
la culture, les pratiques culturelles
l'acculturation, l'interculturalité, la mixité culturelle
les phénomènes de culture jeune
soutenir les pratiques culturelles amateurs et le développement de l'expression et de la créativité
la sécurité des animations culturelles : <ul style="list-style-type: none"> - la notion de sécurité - les règlements spécifiques de l'animation culturelle - les diplômes nécessaires pour encadrer quelles pratiques
Les obligations réglementaires et la sécurité des actions d'animation culturelle
Agir dans des logiques de sécurité

U.C. 6 : encadrer un groupe dans le cadre d'une animation culturelle
la communication interpersonnelle : <ul style="list-style-type: none"> - les modes de communication - la légitimité - la notion d'autorité - la dynamique de groupe - l'animation d'un groupe de travail - la conduite de réunion - repérer les dysfonctionnements - réguler les tensions et les conflits
la pédagogie : positionnements et attitudes pédagogiques
les comportements à risque, les conduites addictives
la maltraitance : écouter, repérer et agir

U.C. 7 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation culturelle
La pédagogie : définition, les courants pédagogiques, leurs applications possibles dans le champ de l'animation culturelle
L'éducation populaire et l'animation culturelle : les origines et les fondements, les évolutions
citoyenneté et démocratie : <ul style="list-style-type: none"> - les évolutions de la société française au 20^{ème} siècle - l'organisation institutionnelle française et européenne
les pratiques amateurs
animation culturelle / animation artistique

U.C. 8 : conduire une action d'animation culturelle
l'organisation culturelle : <ul style="list-style-type: none"> - la compétence culturelle - les financements - les réseaux
la médiation culturelle : <ul style="list-style-type: none"> - le rapport public/œuvres - le rapport public/institutions culturelles - mettre en place une dynamique autour de la culture

le partenariat culturel
agir pour la sécurité des publics : informer et prévenir, la sécurité physique, morale et affective

U.C. 9 : maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle
animer un atelier de pratique du théâtre <ul style="list-style-type: none"> - formation technique théâtre - éléments de pédagogie adaptés - la mise en scène des spectacles vivants
les éléments complémentaires du spectacle vivant (les décors, les costumes, le son)
animer un atelier de pratique de l'expression rythmique <ul style="list-style-type: none"> - formation technique au rythme - éléments de pédagogie adaptés
animer des ateliers d'écriture
l'accès à la diffusion culturelle et l'accompagnement des publics <ul style="list-style-type: none"> - accompagner des publics - voir des spectacles et visiter des expositions... - parler de ce qu'on a vu

U.C. 10 : créer des événements d'animation culturelle de dimension locale
L'organisation d'une manifestation culturelle <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations nécessaires - les contrats du spectacle vivant - les droits d'auteur - l'intermittence du spectacle - la sécurité des manifestations culturelles et des Etablissements Recevant du Public - la sécurité des installations techniques
organiser l'installation technique d'un spectacle
la communication événementielle : plan de communication, dossiers et communiqués de presse
se cultiver : <ul style="list-style-type: none"> - les ressources documentaires (culture générale, publications culturelles) - aller vers les œuvres

- **LA FORMATION EN ENTREPRISE**

D'une durée de 1116 heures

Les périodes de stage en alternance ont pour vocation de permettre aux stagiaires d'expérimenter, de mettre en pratique les acquisitions faites en centre de formation pour se construire des compétences.

Le stage en alternance se fait selon les modalités prévues conjointement entre le stagiaire, la structure d'accueil et le centre de formation du Théâtre en Miettes.

Après son entrée en formation, le stagiaire repère (avec les conseils du centre de formation) les structures de stage en alternance qui potentiellement correspondent à ses attentes professionnelles.

Le stagiaire entre en stage après la signature d'une convention de stage par les trois acteurs de cette alternance : le stagiaire, la structure et le centre de formation selon un "projet d'action d'animation culturelle" élaboré par le stagiaire avec l'aide du centre de formation et son tuteur qui représente la structure d'accueil et suivra l'évolution du stagiaire sur le terrain.

Pendant toute la durée du stage en alternance, le centre de formation assure un suivi du stagiaire dans et hors de sa structure de stage et met tout en œuvre pour maintenir des relations avec les structures d'accueil afin que le stage reste un élément de formation essentiel à l'acquisition de compétences par le stagiaire.